



Casier judiciaire et volontariat international en entreprise

Par **Gedeon22**, le **03/12/2021** à **19:18**

Bonjour,

J'ai été accepté par une entreprise pour effectuer un VIE à l'étranger en Février 2022 et je sais que Business France va analyser mon casier judiciaire B2 avant de valider mon dossier. Problème étant que le 1er Janvier 2019 je me suis fait arrêté par la police pour les faits suivant « Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique en récidive ».

A la suite de cette affaire, j'ai été jugé et condamné en septembre 2019 à 4 mois d'emprisonnement délictuel, à titre de peine principale avec sursis et 4 mois d'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis, à titre complémentaire.

Ma question est donc la suivante: Business France peuvent-ils me refuser mon dossier pour les faits mentionnés?

Le travail en lui même ne nécessite pas de voiture et les faits n'ont rien à voir avec la mission du VIE. Je suspecte néanmoins que la mention de cette affaire dans le B2 de mon casier judiciaire pourrait nuire grandement à la validation de mon dossier et c'est la raison pour laquelle je vous sollicite aujourd'hui.

Je vous remercie par avance pour votre aide et je vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement,

Par **amajuris**, le **03/12/2021** à **20:55**

bonjour,

selon le site <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/conditions-vie> il faut avoir un casier judiciaire vierge.

salutations

Par **Tisuisse**, le **04/12/2021** à **07:22**

Bonjour,

Exact mais le B2 n'est pas accessible aux entreprises, seul le B3 l'est.

Par **Atisnm**, le **22/08/2023** à **00:05**

Bonjour,

Avez-vous trouver la réponse / été accepté en VIE ? Le B2 vierge est-il une obligation ?